

Strasbourg, 18/03/10

CAHDI (2010) OJ 1 annoté

**COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC  
(CAHDI)**

**39<sup>ème</sup> réunion  
Strasbourg, 18-19 mars 2010**

**Palais de l'Europe, salle 3 – 9h30**

**ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**A. INTRODUCTION**

1. Ouverture de la réunion par le Président, M. Rolf Einar Fife
2. Adoption de l'ordre du jour **CAHDI (2010) OJ 1 prov + annoté**
3. Adoption du rapport de la 38<sup>ème</sup> réunion **CAHDI (2009) 16 prov**
4. Communication du Jurisconsulte et Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public, M. Manuel Lezertua **CAHDI (2010)Inf 1 & 8**

*Le Secrétariat informera le Comité des développements survenus au sein du Conseil de l'Europe depuis la 38<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, en particulier les derniers développements concernant la série des Traités du Conseil de l'Europe.*

*Le rapport de la Commission juridique et des droits de l'homme de l'APCE est présenté à titre d'information uniquement.*

**B. ACTIVITES DU CAHDI EN COURS**

5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis au CAHDI **CAHDI (2010) 1+Add  
CDL-AD (2009) 038**

*Le CAHDI est invité à prendre note des décisions pertinentes et à examiner les demandes d'avis qui lui sont adressées. En particulier, l'attention du Comité est attirée sur l'examen par le Groupe de Rapporteurs des Délégués des Ministres sur la Coopération Juridique (GR-J) de la question concernant le projet de mandat ad hoc à donner au CAHDI dans le cadre de l'examen du projet de réponse à la Recommandation 1858 (2009) de l'Assemblée parlementaire. Les projets de décision sont présentés pour information dans l'Addendum, les Délégués des Ministres devant encore les adopter formellement en avril.*

- Demande de commentaires éventuels du CAHDI sur la Recommandation 1865 (2009) – « Protection des droits de l'homme en cas d'état d'urgence »  
**CAHDI (2010) 2**

*La Recommandation 1865 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « La protection des droits de l'homme en cas d'état d'urgence » a été communiquée par les Délégués des Ministres au CAHDI pour information et commentaires éventuels. Le Secrétariat du CAHDI a reçu cette demande seulement après la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité et la réponse aurait du être formulée avant le 15 décembre 2009. Le Président du CAHDI, en consultation avec la Vice-présidente, a décidé de transmettre aux Délégués des Ministres la communication qui se trouve dans le document CAHDI (2010) 2.*

- Demande de commentaires éventuels du CAHDI sur la Recommandation 1888 (2009) – « Vers une nouvelle gouvernance des océans »  
**CAHDI (2010) 3**

*Les délégations sont priées d'examiner le projet de réponse proposé par le Secrétariat et accepté par le Président et la Vice-présidente du Comité.*

## 6. L'immunité des Etats et des organisations internationales :

### a. Pratique des Etats et jurisprudence

- récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet  
**CAHDI (2010) Inf 2 + CAHDI (2010) 12**

*Les délégations sont invitées à présenter oralement les développements relatifs à la pratique des Etats concernant les immunités des Etats et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données susmentionné. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais. Depuis la dernière réunion du CAHDI, l'Union Européenne a présenté sa pratique relative aux litiges dans les pays tiers*

- échange de pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales  
**CAHDI (2010) 6 + Addenda**

*Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire sur cette question et prie les délégations de fournir leurs réponses au Secrétariat dans les meilleurs délais. Jusqu'à présent, le Secrétariat a reçu les réponses de l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Montenegro, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Fédération de Russie, la République Slovaque, la Slovénie, le Canada, le Japon et les États-Unis.*

### b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens **CAHDI (2010) Inf 3**

*Chaque Etat membre et observateur est invité à signaler sa situation par rapport à la Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens. Depuis la dernière réunion du CAHDI, la Suède a ratifié la Convention.*

## 7. L'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères :

- a. Questions de portée générale traitées par les Bureaux des Conseillers Juridiques et liées à la rédaction de lois de mise en application du droit international, de litiges internationaux, de règlements pacifiques des différends, et autres questions pertinentes traitées par le Conseiller Juridique

*Les délégations sont invitées à suivre la présentation du Bureau des Affaires Juridiques d'Interpol.*

## b. Mises à jour des entrées du site Internet

CAHDI (2010) Inf 4 rev

*Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais. Depuis la dernière réunion du CAHDI, la contribution d'Interpol a été soumise et publiée dans la base de données.*

## 8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme

CAHDI (2010) Inf 5, CAHDI (2010) 7 &amp; 9, 11

*Depuis la 38<sup>ème</sup> réunion, des mises à jour du Royaume-Uni et de l'Union Européenne ont été soumises pour la base de données sur l'application des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme. Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national et à mettre à jour régulièrement leurs contributions à la base de données. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont également invitées à soumettre leurs contributions dans les meilleurs délais.*

*Le CAHDI est également invité à examiner les informations présentées par les délégations en ce qui concerne les affaires qui ont éventuellement été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les délégations de la Belgique, du Danemark, de la France, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis ont présenté des informations pour la discussion sous ce point de l'ordre du jour (document CAHDI (2010) 7).*

*La délégation d'Interpol a également présenté un document relatif à la coopération d'Interpol avec les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (document CAHDI (2010) 9).*

## 9. Affaires devant la CEDH impliquant des questions de droit international public

*Toutes les délégations sont invitées à faire état des arrêts et décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.*

## 10. Règlement pacifique des différends

CAHDI (2010) 4

*Les délégations sont invitées à examiner le document CAHDI (2010) 4 contenant les informations sur la juridiction de la CIJ eu égard à une sélection de traités et accords internationaux.*

## 11. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire Européen des réserves aux traités internationaux :

- Liste des réserves et déclarations aux traités internationaux susceptibles d'objection

CAHDI (2010) 5 + Add prov

*Les délégations sont invitées à examiner les réserves et déclarations susceptibles d'objection aux traités internationaux conclus en dehors du Conseil de l'Europe (CAHDI (2010) 5). Pour la 39<sup>ème</sup> réunion du CAHDI, il n'y a pas eu de réserves ou de déclarations susceptibles d'objection relatives aux traités du Conseil de l'Europe qui ont été notifiées au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Les délégations sont invitées à présenter en particulier leurs intentions pour la mise à jour du tableau préparé par le Secrétariat (CAHDI (2010) 5 Add). Les informations concernant ces traités peuvent être consultées sur le site : <http://treaties.un.org>.*

## C. QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

## 12. Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme : échange de vues avec M. Jean-Paul Costa, Président de la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH)

CAHDI (2010) Inf 6

*Les délégations sont invitées à prendre note de la Déclaration d'Interlaken adoptée le 19 février 2010 à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme.*

## 13. Echange de vues avec M. Sean Hagan, Conseiller Juridique, Directeur du Département Juridique, Fonds Monétaire International (FMI)

14. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire
15. Développements concernant la Cour Pénale Internationale (CPI)
16. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge) **CAHDI (2010) 10**  
*Le CAHDI est invité à prendre note de la contribution d' Interpol à ce sujet.*
17. Suivi du document final du Sommet Mondial 2005 des Nations Unies – Promouvoir l'état de droit au niveau international
18. Lutte contre le terrorisme - Information sur les travaux entrepris au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres forums internationaux
19. Questions d'actualité relatives au droit international **CAHDI (2010) 8 & Inf 7**  
*A la demande de la Commission du droit international (CDI), le Bureau du Secrétaire Général Adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies a fourni au Jurisconsulte du Conseil de l'Europe le texte du projet d'articles sur la « Responsabilité des organisations internationales » adopté par la Commission en première lecture. Le Secrétariat aimerait proposer un échange de vues entre les membres du CAHDI concernant la manière de procéder en vue de l'élaboration par le Conseil de l'Europe des commentaires et/ou des observations éventuels sur le projet d'articles de la Commission du droit international.*

#### D. DIVERS

20. Date, lieu et ordre du jour de la 40<sup>ème</sup> réunion du CAHDI
21. Questions diverses

#### ORDRE PROVISOIRE DES TRAVAUX

<b>18 mars 2010</b>	
9:30	Points: 1-6, 8 (si possible)
11:00-11:20	Pause café
11:20	Points: 7, 9-11
13:00	Pause déjeuner
14:30	Points: 14-19
17:30	Fin de la session

<b>19 mars 2010</b>	
9:30	Point: 12, 20, 21
11:00-11:20	Pause café
11:20	Point: 13
12:00	Pause déjeuner
Après-midi	Réservé